

Les travaux parlementaires

39^e législature, 1^{re} session

Journal des débats

Commission des transports et de l'environnement

Le mardi 27 octobre 2009, 19 h 30

(non révisé)

La Présidente (Mme L'Écuyer): La Coalition du Bois du Québec. M. Robert Beauregard. Est-ce que M. Beauregard est présent? Présent? Nous allons débiter. Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission des transports et de l'environnement ouverte. Je demande à toutes les personnes dans la salle de bien vouloir éteindre la sonnerie de leur téléphone cellulaire.

Je vous rappelle que la commission est réunie afin de poursuivre les consultations particulières et auditions publiques à l'égard du document intitulé *Le Québec et les changements climatiques – Quelle cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 20 020?*

Une voix: ...

La Présidente (Mme L'Écuyer): 2020 . Excusez. 20, 20. Je vous rappelle que vous avez, M. Beauregard, 10 minutes pour présenter... pour faire votre exposé, et chaque... le gouvernement et le parti de l'opposition auront 25 minutes chaque.

Je vais vous demander de présenter les gens qui vous accompagnent et de ne pas oublier de vous identifier au moment où vous intervenez. Merci. La parole est à vous.

M. Beauregard (Robert): Merci, Mme la Présidente. Mon nom est Robert Beauregard. Je suis le doyen de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval, et président de la Coalition Bois Québec. Je suis accompagné, à ma droite, de M. Luc Bouthillier, professeur de politique forestière, et à ma gauche, de M. Sylvain Labbé, président-directeur général de l'Agence de promotion des produits du bois du Québec, ...(?).

J'aimerais remercier Mme Beauchamp et tous les membres de la commission d'avoir accepté de nous entendre ce soir. La Coalition Bois Québec a été lancée officiellement le 15 septembre dernier; elle constitue le lieu de rassemblement et le point de contact privilégié des personnes, des groupes, des institutions et organismes souhaitant contribuer à la lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au développement de l'économie québécoise par l'utilisation accrue du matériau bois dans la construction. La coalition travaille à amener la population et les différents intervenants industriels commerciaux institutionnels à considérer l'utilisation du bois dans leurs projets de construction ou de rénovation, tout en faisant valoir les attributs environnementaux du matériau bois dans la lutte contre les changements climatiques.

Les membres de la coalition adhère aux principes généraux énoncés dans sa charte, que vous avez en annexe, et prennent des engagements en vue de réaliser des actions concrètes à l'intérieur de leur réseau d'influence respectif. Parmi les objectifs qu'elle poursuit, la coalition vise à rassembler les donneurs d'ordres en maîtrise d'ouvrage – les pouvoirs publics du secteur privé des collectivités locales – les receveurs d'ordres en maîtrise ouvrage – l'industrie de la construction, les entreprises de fabrication – et tout autre organisme ou groupe intéressé – syndicats, groupes environnementaux, institutions financières, institutions d'enseignement et de recherche dans des initiatives conjointes de promotion et d'utilisation accrue du bois dans la construction au Québec.

Il est maintenant acquis que les changements climatiques sont un problème d'origine humaine. On a eu, à ce jour, une augmentation de température, à l'échelle de la planète, de 0,5 °C. On sait que le statu quo n'est pas une option. On sait qu'on doit absolument s'attaquer à ce problème.

Dans le Protocole de Kyoto, la comptabilité qu'il y avait dans l'entente reconnaissait que le bois était un substitut valide, carbone neutre, aux combustibles fossiles ainsi qu'aux matériaux fortement à la source de gaz à effet de serre que sont le béton et l'acier. Donc, dans la comptabilité de Kyoto, on pouvait échanger des crédits de carbone pour l'utilisation du bois en substituant des combustibles fossiles ou des matériaux fortement émetteurs de gaz à effet de serre, en autant qu'on faisait la démonstration de la substitution. Ceci était déjà reconnu dans l'Accord de Kyoto, et le quatrième rapport du GIEC, en 2007, renforçait cette compréhension du rôle des forêts et des produits du bois dans la lutte aux changements climatiques.

L'analyse de cycle de vie. De plus en plus, on fait des recherches sur le... les matériaux de construction et on sait maintenant, par l'analyse de cycle de vie, que le bois est le matériau qui a la plus faible trace environnementale parmi tous les matériaux de construction. 1 m³ de bois, utilisé comme substitut au béton ou à l'acier, permet d'éviter l'émission de 1,1 tonne de CO₂. Le bois est un matériau 10 fois plus isolant que le béton, 400 fois plus isolant que l'acier, ce qui contribue à l'efficacité énergétique des bâtiments. Vous savez que le bâtiment est à la source de 40 % du problème des émissions de gaz à effet de serre, soit pour le chauffage des bâtiments ou soit dans les matériaux des bâtiments. Donc, cette question des bâtiments n'est pas anodine, c'est une question très importante. Le recours à la biomasse forestière est un substitut valide comme... aux combustibles fossiles, et vous savez que les combustibles fossiles, c'est la plus importante source d'émission de gaz à effet de serre parmi toutes les sources répertoriées. Le recours à la biomasse forestière comme carburant et source d'énergie renouvelable et verte devrait occuper une place importante dans la politique énergétique du Québec. Nous nous étonnons de la place relativement modeste qu'elle occupe à ce moment.

Donc, ces informations, ce sont... c'est l'état des connaissances qu'on avait au moment du Protocole de Kyoto et du dernier rapport du GIEC. À l'horizon des négociations de Copenhague et de la cible de 2020, quelle devrait être notre attitude?

Nous voudrions attirer votre attention sur la parution, la semaine dernière, d'un document émanant de la commission de l'environnement, de la commission de l'Europe, dans lequel ils font état de la position qu'ils vont tenir aux négociations de Copenhague dans deux

mois. C'est un document bref, qu'on a mis en annexe de notre mémoire, qui a seulement 13 pages. Parmi les 13 pages qui résument l'ensemble de la position Européenne dans la question des négociations de Copenhague, deux pages qui parlent des forêts et des produits du bois, c'est dire l'importance que l'Europe accorde à la question forestière et aux produits du bois dans l'ensemble de la situation. Les forêts comme les océans sont les deux principaux mécanismes naturels de fixation du carbone... mécanismes naturels de fixation du carbone de la planète. Les Européens reconnaissent l'importance de la forêt comme puits de carbone, comme mécanisme naturel qui permet de fixer le carbone. Et, notamment, dans leur position de négociation et autour de laquelle il y a déjà eu beaucoup de discussions, on reconnaît trois choses principalement:

Premièrement, que, via l'accord international REDD, on doit lutter contre la déforestation dans les pays tropicaux. Vous savez que la déforestation, c'est un problème des pays tropicaux, la FAO a une carte de la déforestation dans le monde, et la déforestation, c'est un problème qu'on trouve surtout en Amérique latine, dans le centre de l'Afrique et dans le Sud-Est asiatique. Quand on coupe une forêt dans un pays développé et que, par la suite, on remet la forêt en production, ce n'est pas de la déforestation. La déforestation, c'est le changement d'affectation des terres, de la forêt à soit l'agriculture, soit l'urbanisation ou la désertification. Quand on récolte une forêt et qu'on la remet en production par l'aménagement forestier, ce n'est pas de la déforestation. Tout de même, la déforestation existe surtout dans les pays tropicaux, et il faut la combattre. L'Europe reconnaît ça. On doit aussi le reconnaître, je crois.

Deuxième élément de la position européenne, c'est en rapport avec l'accord L-U-L-U-CF, LULUCF...(?)0.34..., qui définit comment on doit viser à augmenter les superficies boisées pour augmenter la fixation de carbone par les forêts reconnaissant le rôle des forêts dans la fixation de carbone. Et, dans la position européenne, on dit qu'on doit... on devrait, dans la prochaine ronde de négociations, avoir un mécanisme pour reconnaître l'intensification de la fixation du carbone par un aménagement intensif des forêts. Les Européens souhaitent qu'on adopte un tel mécanisme qui n'existait pas dans Kyoto.

Et ils disent, troisièmement, qu'on devrait reconnaître les stocks de carbone constitués et conservés dans les produits résultant de la récolte forestière. Que, quand on récolte une forêt, qu'on la transforme en produits forestiers et qu'on utilise ces produits forestiers dans la construction ou autrement que, pour toute la durée de vie de ces produits en bois, on devrait reconnaître la constitution de ces stocks de carbone et avoir des mécanismes pour en comptabiliser la disposition à la fin des cycles de vie.

Ces trois mécanismes, si on les acceptait, si on se joignait à la position européenne, pourraient potentiellement représenter pour le Québec plusieurs dizaines de millions de tonnes équivalent de CO₂, de bilan positif dans notre bilan, dans l'ordre de 20 à 30 millions de tonnes équivalent de CO₂. Ce n'est pas une question banale, c'est une question très importante. Si l'Europe qui n'est pas plus une région forestière que le Québec place cette question de façon si centrale dans sa position, nous ne pouvons pas nous permettre d'ignorer cette question. Nous devons comprendre la position américaine et nous devons l'appuyer.

Je crois qu'appuyer le développement de la construction en bois au Québec, appuyer l'intensification de l'aménagement forestier dans une stratégie d'aménagement durable des forêts au Québec comme est en train de développer le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, ce sont des gestes qu'on doit poser et qui contribuent à améliorer grandement notre bilan d'émissions de gaz à effet de serre, et qui plus est, on peut contribuer par l'innovation à créer beaucoup d'emplois par des produits de construction verte innovateurs, si on arrive, comme on saurait le faire, à développer des constructions passives, c'est-à-dire sans consommation d'énergie, faits de matériau bois, un matériau carbone neutre, ça représenterait un produit d'exportation, une grande valeur économique et un grand potentiel de création d'emplois.

C'était ce que nous avions à vous dire ce soir, en peu de mots ce qui est écrit dans notre mémoire. Nous sommes ouverts à entendre vos questions.

La Présidente (Mme L'Écuyer): Merci, M. Beauregard. Je cède maintenant la parole, pour les 25 prochaines minutes, à Mme la ministre. Mme la ministre, la parole est à vous.

Mme Beauchamp: Oui. Bienvenue, bienvenue à vous trois, et merci beaucoup d'être avec nous, ce soir, pour votre contribution, donc dans le cadre de cette consultation sur en fait quelle cible le Québec doit se donner en termes de diminution de GES pour 2020. Vous nous apportez un éclairage qui est extrêmement important, et vous-mêmes, dans votre mémoire, vous reconnaissez, mais à juste titre et votre intervention arrive à point nommé, que les extraits que vous mettez en lumière provenant de l'Union européenne sont des extraits tout récents. Vous nous disiez, il y a deux semaines à peine et, ce qui nous amène à redire jusqu'à quel point le dossier est en mouvance et le dossier est un dossier complexe, et ça confirme pourquoi on a besoin de votre éclairage.

Peut-être la première chose que je veux mettre en lumière, c'est le fait que vous reconnaissez avec moi que, dans le cadre du plan d'action sur les changements climatiques où on déploie une série de mesures soutenues par le 200 millions de dollars par année issus de la redevance que nous avons imposée, premier État en Amérique du Nord à imposer une redevance, il y a des interventions qui confirment le recours notamment à la biomasse comme source de production d'une énergie et donc source possible, là, d'une force énergétique pour une société qui veut être moins dépendante du carbone. Et donc, il y a différentes mesures avec des programmes mis en place au moment où on se parle, et c'est accompagné aussi d'une stratégie gouvernementale pour favoriser l'utilisation du bois dans les infrastructures.

Je voulais mettre ça en contexte en disant donc qu'historiquement le Québec a reconnu l'importance d'intégrer la question de l'utilisation de la biomasse ou carrément d'intégrer le recours au bois dans nos infrastructures.

En passant, sur une note toute personnelle, mais à la frontière de mon comté... en fait la porte d'entrée... j'aime bien dire que la porte d'entrée est dans mon comté puis les vestiaires sont dans le comté de mon voisin le député de LaFontaine, mais il y a un nouvel équipement, une infrastructure sportive, qui est donc un nouveau complexe sportif qui est donc à la frontière des arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies, je ne sais pas si vous avez pu le voir ou voir des photos, mais c'est... non seulement je sais qu'il y a des exemples comparables de ponts en bois qui se font dans le

comté de l'Abitibi et mon collègue le ministre des Affaires autochtones montre la photo de l'infrastructure en bois de construction d'un pont avec beaucoup de fierté, mais, moi, je peux vous dire que l'infrastructure en bois pour ce complexe sportif, moi, je le vois presque à chaque matin, c'est sur ma route du moment que je sors dans mon comté, c'est vraiment extrêmement impressionnant. Mais je veux juste dire que ça confirme le fait qu'au moment où on se parle, à travers le programme d'infrastructures et par toutes sortes de mécanismes, bien qu'il y ait des obstacles puis on pourrait y revenir, mais il y a des efforts faits pour augmenter le recours, l'utilisation du bois dans nos infrastructures.

Je voulais faire cette mise au point en disant que, sur les principes que vous amenez dans votre mémoire, je pense qu'il y a une communion d'idées, puis je dirais même qu'il y a une communion de volonté d'essayer de favoriser le développement de cette filière-là.

Maintenant ça, c'est la question de l'utilisation du bois en remplacement de d'autres matériaux qu'on considère... en termes de cycle de vie, comme vous le disiez, qu'on considère comme étant... dont le prix carbone, je vais dire ça comme ça, est plus élevé, on fait référence au béton, et ça, c'est un point. Mais je voudrais vous amener, puis c'est important que, moi, et les experts de notre ministère qu'on vous entende sur une autre question qui, elle, à mes yeux, je vous le dis là, j'essaie de suivre ça le mieux possible, le plus près possible, toutes les discussions internationales, mais c'est extrêmement complexe et je pense que vous savez que ce sera un enjeu de discussion à Copenhague, c'est la question de la reconnaissance des contributions, je dirais, d'aménagement forestier ou même l'évitement de coupe forestière dans la comptabilité des efforts des États dans l'atteinte d'objectifs ambitieux de réduction de GES.

Vous nous amenez la position européenne, mais, en même temps, vous conviendrez avec moi, je vais juste prendre le temps de dire, que dans chacun des paragraphes de l'extrait que vous nous invitez à prendre connaissance, à chaque fois on prend le temps de dire que les modalités de comptabilité de cela ne sont pas encore établies. On y dit, par exemple: «On se rend compte qu'il y a toujours des difficultés associées aux méthodologies dans la mesure et la prédiction correctes et précises des flux de GES associées à la question donc de l'aménagement forestier.»

Je veux vous entendre parce que vous nous dites: Bon, l'Europe pousse ça, puis il faut qu'on l'entende. Je suis d'accord avec vous puis votre contribution est importante. Mais je veux savoir si, vous, vous avez par ailleurs... si vous avez eu le temps, mais de nous aider à avoir plus de données puis avoir plus d'information sur cette question-là.

Je suis désolée du très long préambule là, mais je veux en arriver à vous dire que, moi, j'entends très souvent au sein des... auprès des fonctionnaires du gouvernement et de d'autres experts, le fait de dire que la question de l'aménagement forestier, c'est extrêmement complexe en termes de comptabilité pour la raison suivante, et je vais résumer ça sûrement trop courtement, je vais vous demander de nous l'expliquer, où on dit qu'une jeune forêt émet des GES, une forêt mature... une forêt mature en capte, puis une forêt vieillissante en réémet. Donc, si comme ça on nous disait: Sur le... je vais appeler ça comme ça, le cycle de vie d'une forêt la contribution à la notion de capture de GES, donc de réduction de GES, est variable selon l'âge de la forêt. J'ai résumé ça dans mes mots, mais ça doit... c'est comme ça qu'on me l'explique en tout cas. Puis ça doit

expliquer pourquoi on dit qu'en termes méthodologiques c'est extrêmement complexe, cette question-là. Moi, j'en suis rendue là. Ça explique peut-être, je vous dirais, la précaution qu'on a eue dans la modélisation que l'on a faite de ne pas trop en rajouter sur les... sur ces questions-là, étant conscients qu'en terme international on est dans une grande mouvance sur la reconnaissance du type de comptabilité qu'on doit faire par rapport aux aménagements forestiers. Est-ce qu'on a été trop prudents? Je pense que là c'est le moment de vous entendre et de voir là jusqu'à quel point vous pouvez peut-être nous soumettre de la littérature et jusqu'à quel point vous pouvez encore plus nous raconter en détail qu'est-ce qui se passe d'un point de vue international sur cette question de la reconnaissance des aménagements forestiers.

M. Beauregard (Robert): Oui.

La Présidente (Mme L'Écuyer): M. Beauregard...

Mme Beauchamp: ...de vous entendre et de voir, là, jusqu'à quel point vous pouvez peut-être nous soumettre de la littérature et jusqu'à quel point vous pouvez encore plus nous raconter en détail qu'est-ce qu'il se passe, d'un point de vue international, sur cette question de la reconnaissance des aménagements forestiers.

La Présidente (Mme L'Écuyer): M. Beauregard.

M. Beauregard (Robert): Merci, Mme la Présidente. D'abord, à propos du grand complexe sportif que vous évoquez... du grand complexe sportif que vous évoquez, c'est sur le chantier de construction que nous avons fait le lancement de la Coalition Bois Québec. Donc, oui nous savons qu'il existe et oui nous sommes fiers de cette réalisation également.

Oui, la question de la comptabilité des stocks forestiers et de la croissance forestière, du rôle de puits de carbone des forêts est une question complexe, c'est certain, et à tel point que, dans le Protocole de Kyoto, il n'y avait pas de mécanisme pour ni le mesurer ni en tenir compte, c'était une question qui n'existait pas. Et on peut dire qu'on posait l'hypothèse que la forêt naturelle était globalement en équilibre avec l'atmosphère de la planète. Avant que les hommes causent un déséquilibre, la forêt s'arrangeait bien avec l'atmosphère et contribuait à créer un équilibre stable et permettant la poursuite de la vie. Et donc, sur cette hypothèse, on sortait toute la question forestière de la discussion.

Maintenant, il y a eu beaucoup de discussions effectivement. Et c'est vrai ce que vous évoquez, qu'une jeune forêt, pendant 10 à 15 ans après soit la récolte forestière ou soit la mortalité par incendie de forêt par des causes naturelles, oui le territoire émet plus de CO₂ qu'il n'en capte parce que c'est du carbone qui est accumulé dans le sol, qui se dégrade par décomposition, qui est émis dans l'atmosphère. Et pendant la période de croissance vigoureuse de la forêt, pendant 40, 50, 60 ans, effectivement c'est un puits important de carbone. Et à la maturité, bien, là, il y a différents scénarios possibles, soit qu'il peut y avoir un déclin, une émission ou soit un équilibre, ou soit une poursuite d'un léger puits. Mais ce qu'on sait, depuis 15 ans, je dois dire, à l'Université Laval, on a eu le programme de recherche BOREAS, qui a été suivi de Fluxnet et qui été suivi du programme canadien du carbone. C'est la tête d'un réseau pancanadien de recherche sur la relation entre les

forêts naturelles et l'atmosphère, et l'équipe du réseau canadien du carbone, qui a plus de 150 chercheurs qui ne travaillent que sur cette question-là, a conclu que, pour les forêts québécoises et canadiennes, les forêts boréales, la forêt est un puits léger de carbone sur l'ensemble de son cycle, d'une rotation, d'une révolution complète.

Donc, si on fait l'intégrale de toutes les sources et les puits pendant toutes les périodes de la vie, au total la forêt fixe plus de carbone qu'elle n'en émet globalement, incluant la mortalité à la fin, qu'elle soit naturelle ou le résultat de la récolte. La forêt est un léger puits de carbone, mais on n'en tenait pas compte dans la comptabilité de Kyoto, et en réalité, si on en avait tenu compte, on aurait assumé qu'au moment de la récolte, comme au moment de l'incendie, on aurait fait l'hypothèse de l'émission instantanée de tout le carbone qu'il y avait dans la forêt, ce que plusieurs pays, dont le Canada, ne souhaitait pas, parce qu'il y a beaucoup de forêts qui brûlent, qui sont victimes d'épidémies d'insectes ou qui sont récoltées. Donc, ça aurait été l'équivalent d'une émission instantanée d'une grande quantité de carbone.

Mais la discussion s'est poursuivie depuis Kyoto et, dans les derniers mois, il y a eu des discussions intenses entre les Européens, les Américains, les Canadiens, les Australiens, les Néo-Zélandais et les gens des pays en émergence, et les éléments que vous trouvez, qu'on souligne en traduction ici, sont le reflet d'une préentente entre tous les joueurs pour dire, un, la forêt joue un rôle central dans cette question des bilans de carbone, et, comme société humaine, on peut parler intensification de l'aménagement forestier, augmenter l'intensité du puits de carbone forestier et les stocks de carbone et la création de... enfin le fait de produire une grande quantité soit de matériaux ou de combustible, qui peuvent jouer un rôle important pour substituer des combustibles fossiles ou des matériaux émetteurs de CO₂.

Donc, tout le monde dit: On ne peut pas ne pas en tenir compte. Des pays comme la Suède et la Finlande ont démontré qu'on peut quadrupler la productivité forestière. Si on quadruple la productive forestière ça veut dire qu'on multiplie par quatre le taux de fixation de carbone de la forêt, et dans le cadre de Kyoto on disait: Bon, c'est complexe, et laissons la forêt naturelle là où elle est, assumons qu'elle joue un rôle neutre par rapport à l'environnement. Mais dans la mesure où on peut intensifier l'aménagement forestier et augmenter le taux de fixation de carbone, ça devient une opportunité pour les sociétés humaines pour contre-balancer leurs émissions, pour augmenter l'efficacité du puits de carbone forestier. Et donc, là, tous les négociateurs ont dit: On doit en tenir compte, et c'est ce qui est reflété dans la position européenne. Ils sont les premiers à l'exprimer aussi clairement et aussi publiquement, mais on savait, depuis plusieurs semaines, que les parties négociatrices étaient parvenues à ce qui commence à ressembler à un accord. On met toutes sortes de bémols, on met toutes sortes de... bon, et évidemment on attire l'attention sur le fait que dans certains pays, il y a des vieilles forêts, des stocks importants de vieilles forêts, dont au Canada, et que si ces forêts-là étaient incendiées, bien, ça représente un risque d'émissions de carbone instantané énorme, et on reconnaît que ce n'est pas la faute d'une mauvaise ou d'une bonne gestion du Canada s'il y a des stocks de vieilles forêts importants. C'est l'état de la réalité des forêts. Donc, le pays ne devrait pas être pénalisé s'il arrivait des cas de force majeure par exemple, donc c'est pour ça qu'on réfère aux cas de force majeure pour dire: Il ne faudrait pas que ça devienne une pénalité pour les pays pour lesquels on aurait commencé à reconnaître la forêt. Mais ce qu'on veut

reconnaître c'est le fait que par l'intervention humaine on peut augmenter le rôle de la forêt comme agent de fixation du carbone, et donc, on peut déterminer des balises, des niveaux de référence de stocks de carbone dans les forêts, à partir desquels on peut juger d'une augmentation de l'intensité de carbone, pour lesquels on pourrait reconnaître des crédits.

C'est ça qui est nouveau dans la mécanique. O.K? Au-delà de l'état naturel des forêts, on reconnaît qu'il y a des niveaux de bas au-delà desquels, si on a des interventions d'aménagement plus intenses, forestiers, bien, qu'on peut augmenter les stocks et reconnaître cette augmentation des stocks dans la comptabilité. Et donc, toutes les parties qui ont discuté de cette question, ont dit: Il faut absolument qu'on arrive absolument à s'entendre sur un mécanisme pour reconnaître cette comptabilité parce que c'est un des seuls mécanismes à très grande échelle qui permet aux sociétés humaines, non seulement de... d'éviter des émissions de gaz à effet de serre mais d'augmenter le rôle des mécanismes naturels de fixation. Donc, il faut absolument le comptabiliser pour pouvoir agir dessus. Donc, c'est ça qui est nouveau. C'est le résultat de négociations très récentes. Vous avez raison, c'est un développement très récent, mais pour nous, très prometteur. Et, ce qu'on dit, c'est : Essayons de supporter cet effort qui a été exprimé, pour la première fois, dans le document européen, la semaine dernière. C'est très, très récent, mais ce n'est pas que la position de l'Europe. C'est le résultat de négociations entre la plupart des parties qui jouent un rôle dans la question forestière, et la manière dont on parle de la déforestation dans les pays tropicaux, aussi, est le résultat de discussions avec les pays en émergence, notamment le Brésil et la Chine, qui jouent un rôle clé dans cette question-là. Et donc, ce n'est pas que la position européenne, mais c'est une position importante qui peut représenter, comme je l'ai dit tantôt, une amélioration sensible dans l'ordre de 20 à 30 millions de tonnes équivalent de CO₂ pour le Québec, à cause de nos superficies forestières et de la manière dont on les aménage.

Donc, il faut essayer de comprendre rapidement qu'est-ce qui se passe là-dedans, et essayer d'appuyer les positions qui reconnaissent la capacité des forêts et la capacité des sociétés humaines à intensifier l'aménagement forestier, et à le faire jouer un rôle plus important dans l'atténuation du mécanisme des changements climatiques.

La Présidente (Mme L'Écuyer): Madame... Oh, excusez.

Mme Beauchamp: Je... **M. Beauregard (Robert):** Oui.

La Présidente (Mme L'Écuyer): Mme la ministre.

Mme Beauchamp: M. Beauregard, je vais juste prendre le temps, je vais prendre 10 secondes pour vous dire jusqu'à quel point vous êtes un vulgarisateur extraordinaire. Parce que c'est un dossier vraiment, franchement, très complexe, puis je pense que je peux prétendre que le monde vous ont écouté avec beaucoup d'intérêt, en comprenant, pas mal, ce que vous êtes en train d'expliquer, puis je tiens à vous en remercier. C'est vraiment extrêmement intéressant de vous entendre.

Quand vous parlez, quand vous sortez un chiffre pour le Québec, en terme de contribution, je voudrais que vous me précisiez quel est la période de temps sur laquelle vous évaluez cela? Parce que je reprends la question, même si on se dit qu'il y a des

travaux qui sont très récents, puis des contributions très récentes, je... quand je vous écoutait je me disais que l'on sait. J'ai eu la chance, moi, d'aller faire un séjour sur le territoire européen pour aller échanger avec beaucoup de négociateurs qui seront à Copenhague. Et on sait qu'à Copenhague, il y aura cette question d'une cible pour 2020. Mais de plus en plus, on entend parler d'un cheminement, hein, d'une espèce de carte, de feuille de route où il serait aussi question de 2030 bien sûr et de 2050. Et je voulais juste dire donc que je comprenais, dans une logique où ça nous amène à porter un regard même vers 2050, que la question donc de l'aménagement forestier était d'autant plus intéressante que le regard pouvait être un peu plus à... je vais appeler ça «long terme», même si en termes environnementaux, c'est urgent aussi, 2050, là, je ne voudrais pas qu'on place ça trop long terme, mais on se comprend, là, en termes en tout cas de notre société ou en termes de générations, c'est plus long terme.

Donc, je voulais vous entendre sur quand vous donnez des chiffres, puis quand vous me parlez de cette entente qui semble se dessiner autour de la contribution des questions d'aménagement forestier, est-ce que je parle de contribution d'ici 10 ans...

La Présidente (Mme L'Écuyer): Monsieur...

Mme Beauchamp: ...ou si vous croyez qu'on est en train plutôt d'installer ça? Puis tant mieux si c'est d'ici 10 ans, là, je veux être bien comprise par ma question. Mais je me posais la question si on est en train plutôt d'installer ça comme faisant partie des outils dans une perspective plus 2030-2050, quand je reprends l'explication qui dit: Un jeune – je vais appeler ça comme ça – un jeune aménagement forestier contribue peut-être à émettre des GES, un aménagement forestier humain, même quadruplé, quand il est mature, il en capte, puis quand il vieillit, il en réémet.

Donc, je me pose la question: Comment je dois voir ça, à l'horizon 2020, la question de l'aménagement forestier?

La Présidente (Mme L'Écuyer): M. Beauregard.

M. Beauregard (Robert): Oui. D'abord, je voudrais dire que, dans la position européenne puis dans les discussions, il n'est pas question qu'un effort d'intensification de l'aménagement soit fait au détriment de la biodiversité naturelle. Il n'est pas question de transformer des forêts naturelles en champs de blé d'Inde, tu sais, d'une très grande productivité. Les questions... Si on parle de doubler la productivité des forêts, c'est possible de le faire tout en maintenant un aménagement écosystémique ou proche de la nature. Et, dans les discussions, la question du maintien de la biodiversité est très importante, et bien sûr si la température augmentait au-delà de deux degrés, on sait qu'il y aurait des extinctions d'espèces de masse et que, là, on aurait un effet néfaste sur la biodiversité, donc il faut contrôler les deux. Et, si l'aménagement forestier peut contribuer à maintenir une température plus basse, ça va aussi contribuer au maintien à la biodiversité, mais l'idée ici n'est pas d'artificialiser à outrance. Si on voulait artificialiser à outrance, on pourrait multiplier par huit ou 10 la productivité forestière. D'autres pays le font. C'est... techniquement, c'est possible. Quand on parle de doubler, on ne parle pas d'un objectif extrême. Quand on parle de doubler la productivité forestière, on parle du résultat d'un aménagement de base qui peut se mettre en place sur un horizon de 10, 20, 30, 40 ans. À la forêt Montmorency, qui est la forêt qu'on administre à l'Université Laval

– on la gère depuis 45 ans – en 45 ans, on a créé 12 % d'aires protégées et on a doublé la possibilité forestière de coupe, donc le flux de bois qui pousse dans la forêt. Donc, on a doublé l'intensité en carbone. Donc, ce dont on parle, c'est d'installer un flux de bois, donc une capacité de la forêt à fixer du carbone, à doubler ça sur un horizon de quelques décennies. Par ailleurs, dans le troisième mécanisme dont je parlais, qui est celui de la reconnaissance dans la comptabilité du carbone des produits forestiers résultant de la récolte, O.K., l'Europe réclame qu'on accepte une comptabilité de la séquestration du carbone dans les produits forestiers. Si ça se mettait en place, l'effet positif pour nous serait immédiat, dès la première année, parce qu'actuellement, ils ne sont pas comptabilisés. On récolte des arbres dans les forêts, on exporte des produits forestiers, puis ça n'entre pas dans notre comptabilité du tout. Et si on les comptabilisait selon la proposition européenne, on aurait un avantage rapide, très rapide, puis ça, c'est dans l'effet de séquestration. Par contre, les crédits de séquestration de bois dans les produits forestiers, comme dans la construction, ne sont valides que pour la durée de vie des bâtiments. Et ce qu'il arrive de ces crédits à la fin de la vie des bâtiments dépend de comment on dispose des bâtiments. Si on récupère le bois et qu'on s'en sert comme combustible substituant un combustible fossile, le crédit devient permanent. Si par contre on envoie les déchets de bois dans des sites d'enfouissement, résultant en production de méthane, là on perd les crédits, là on est pénalisés. Mais ça permettrait, ce mécanisme-là, de reconnaître rapidement, très rapidement, des bénéfices de la récolte forestière dans la... les crédits de séquestration dans les produits, mécanisme qui n'existe pas du tout actuellement. Donc, pour le Québec, il y aurait un bénéfice à court terme, le bénéfice de l'aménagement forestier, lui, serait échelonné sur des décennies à venir, amènerait l'installation d'une économie carbone neutre à long terme.

La Présidente (Mme L'Écuyer): Il vous reste deux minutes, Mme la ministre.

Mme Beauchamp: Juste, à des fins donc qu'on s'entende bien ici, là, par rapport à l'éclairage que vous donnez, quand vous dites: Un potentiel de 30 Mt, c'est énorme, vous confirmez avec moi qu'il faut le voir sur quelques décennies.

La Présidente (Mme L'Écuyer): M. Beauregard.

M. Beauregard (Robert): Dans les produits forestiers...

La Présidente (Mme L'Écuyer): Pour une minute.

M. Beauregard (Robert): ...ça peut facilement être... Je m'excuse.

La Présidente (Mme L'Écuyer): Il vous reste une minute.

M. Beauregard (Robert): Dans les produits forestiers, c'est immédiat, ça peut être la moitié de ce flux-là, d'à peu près 15 millions. Et mais, dans l'aménagement, là c'est sur des décennies à venir, effectivement.

Mme Beauchamp: Donc...

La Présidente (Mme L'Écuyer): On vous remercie...

Mme Beauchamp: Hein?

La Présidente (Mme L'Écuyer): C'est complété.

Mme Beauchamp: Bien, non, mais ça ne fait pas deux minutes, là, que...

La Présidente (Mme L'Écuyer): Oui. Oui. Ça passe vite, deux minutes.

Mme Beauchamp: Merci beaucoup.

La Présidente (Mme L'Écuyer): On va céder la parole au porte-parole de l'opposition officielle, M. le député de L'Assomption, pour les 25 prochaines minutes.

M. McKay: Oui, merci, Mme la Présidente. Et bienvenue, bonsoir à nos invités. Vous nous ouvrez, effectivement, toute une nouvelle perspective, par rapport à ce qu'on a entendu auparavant en tout cas.

Je commencerais peut-être par mentionner effectivement toute cette... cette ébullition-là, je dirais, autour de la comptabilité de carbone dans les... dans l'aménagement des forêts, dans les produits forestiers et tout à fait récente, malgré que ça fait quand même... tout à fait récente, qu'on voit ça reconnu, mais c'est sûr que ça fait quand même un bon bout de temps qu'on en parle. Et, dans cette perspective-là, c'est un petit peu... c'est un petit peu étonnant qu'au Québec, en tout cas en ce qui concerne le gouvernement du Québec, qu'on arrive... on arrive aussi tard dans la... dans cette mouvance-là, pas nécessairement pour le reconnaître puis dans la planification qu'on fait, puisque la reconnaissance est relativement nouvelle, mais en tout cas dans... dans la prise en compte de tout l'aspect... des aspects positifs de l'aménagement du bois.

Puis je me souviens, je pense, c'est la première fois où j'avais... je vous avais rencontré, M. Beauregard, c'était au sommet de la forêt, qui avait lieu ici même, à Québec, puis il y a quelques années, et le... un des débats qu'il y avait dans les médias à ce moment-là, c'était... c'était la question de la maison de l'OSM, qui est une infrastructure majeure que le gouvernement... où le gouvernement s'en allait en appel d'offres sans avoir du tout intégré de contenu en termes de bois. Finalement, il y a un peu de contenu qui a été intégré, mais... en tout cas, à mon sens, à moins que ça ait changé depuis, assez... de façon insuffisante, parce que ce n'était pas du bois de structure, mais plus le bois au niveau des revêtements acoustiques et tout ça.

Donc, il est temps que... il est temps que le gouvernement du Québec arrive... arrive en ville, en ce qui concerne l'utilisation du bois. Puis je vous dirais aussi, un exemple un peu plus récent, c'est le projet de loi sur le régime forestier, donc qui a été étudié ici en consultation, il y a quelques semaines. Donc, probablement que vous avez pris un abonnement à l'Assemblée nationale, là, parce que vous avez dû venir assez souvent récemment. Bien, à ma connaissance, ce projet de loi non plus n'intégrait pas cet aspect de la... de la valeur de l'aménagement forestier et de la mise en valeur des produits du bois, dans une perspective de captation de carbone.

Et donc, je pense qu'il faut... Je vous encourage à continuer vos efforts, je pense, ça va finir par porter fruit. Mais il faut... En tout cas, quand on regarde ce qu'il se passe du côté de l'Europe, encore une fois on réalise qu'on aime bien... on aime bien s'encourager, puis

regarder les bons coups qu'on fait au Québec, mais on a encore... on a encore quelques petites choses à apprendre du côté des vieux pays en particulier.

Tout ceci étant dit, j'aimerais ça moi-même comprendre un petit peu mieux cette mécanique-là parce que, quand vous nous parlez de 20 à 30 mt de CO₂, c'est quand même... dans notre bilan, ce ne sont quand même pas des montants insignifiants, là, c'est très significatif. Donc, si j'ai bien compris ce que vous mentionniez à la ministre tout à l'heure, vous parlez d'un potentiel autour de 15 mt dans les produits du bois mais, là, est-ce qu'on parle de 15 mt par année? On parle... Bon, donc vous nous faites des signes mais je vais vous laisser vous exprimer vous-même directement pour les bénéfices de la captation sonore. Mais peut-être juste nous expliquer un peu comment ça se décline par année, qu'est-ce que ça implique aussi comme conditions, notamment si on revenait soit au régime forestier ou qu'est-ce que... De quoi vous auriez besoin pour atteindre ça de la part soit de la réglementation, de la législation, au niveau du Québec.

La Présidente (Mme L'Écuyer): M. Beauregard.

M. Beauregard (Robert): Merci. D'abord, en ce qui concerne la place de ces questions dont on parle dans le projet de loi n° 57, effectivement, dans le projet de loi, il n'est pas beaucoup question de ces enjeux. Par contre, en mai 2008, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune publiait une stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec dans laquelle il y avait des moyens d'action et nous avons contribué à l'élaboration en discussion avec le gouvernement sur ces moyens d'action. Sûrement que ces moyens d'action pourraient être plus ambitieux, on pourrait dépenser plus d'argent là-dedans mais il est vrai qu'on a mis en place des actions visant la substitution des matériaux émetteurs de gaz à effet de serre dans la construction principalement non résidentielle qui est le domaine où on utilise peu le bois. Dans la construction résidentielle, on utilise beaucoup le bois mais peu dans la construction non résidentielle.

Et par ailleurs, en 2009, le ministère émettait également un plan d'action vers l'utilisation de la biomasse forestière donc qui ne fait partie... ces deux éléments là ne font partie du projet de loi mais ils font partie de l'action du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et on veut les saluer. On pense qu'ils doivent être bien campés dans toute la position du gouvernement du Québec en ce qui concerne nos mesures, notre stratégie de lutte aux changements climatiques. Ce qu'on pourrait reprocher, c'est que, dans le document de consultation sur la question des changements climatiques, ces éléments-là, qui ont été développés effectivement pour la substitution des matériaux autres que le bois et pour l'utilisation des combustibles de biomasse forestière, ne sont pas très présents dans le document sur la lutte aux changements climatiques dans la position québécoise et on pense qu'ils devraient être positionnés de façon plus centrale pour reconnaître le rôle surtout dans le contexte des dernières discussions qu'on a avec les Européens.

Je voudrais dire que, dans la mécanique de 15 millions de tonnes dues à la séquestration, ce serait un potentiel annuel mais de crédits périmés à la fin du cycle de vie des bâtiments et dont le destin serait déterminé par comment on dispose des matériaux à la fin du cycle de vie. Et donc, là, ça peut être... ça peut devenir permanent si on les utilise comme combustible à la fin du cycle de vie ou on peut les perdre si on les utilise comme... si on les envoie au site d'enfouissement. Et donc, c'est une question de poser les bons gestes. Et,

si on a une bonne politique de récupération des déchets, on ne devrait pas en envoyer au site d'enfouissement. Donc, ces crédits-là devraient pouvoir devenir permanents. Donc, c'est ça. C'est un potentiel de 15 millions de tonnes annuellement qui serait reconnu année après année. Donc, ça, c'est vraiment immédiat.

Vous avez mentionné que plusieurs des choses dont on discute ce soir viennent de développements récents dans le communiqué qui a été émis par la commission européenne. Encore plus récemment, cette semaine, des États-Unis nous sommes provenus... on a eu d'autres informations. J'aimerais passer la parole au professeur Bouthillier qui a analysé des informations émanant des équipes américaines de négociation et du positionnement américain dans cette question-là des forêts aussi qui sont intéressantes.

La Présidente (Mme L'Écuyer): M. Bouthillier.

M. Bouthillier (Luc): Merci, Mme la Présidente. Mmes, MM. les députés, merci de nous accueillir. Alors, écoutez, c'est très, très, très simple, on a tous entendu parler du projet de loi Waxman-Markey qui essaie de plafonner les émissions de gaz à effet de serre et de prévoir un mécanisme d'échange pour qu'on puisse réduire, abaisser le plafond au fur et à mesure qu'on avance, mais on a très peu entendu parler du projet de loi Boxer-Kerry, qui est présenté au Sénat, qui, lui, vise les emplois verts dans un contexte de changements climatiques, et c'est remarquable à quel point la forêt fait partie du débat. Mme la ministre soulignait à bon escient qu'il y a tout le problème de la comptabilité de l'aménagement forestier qui est difficile à cerner dans un système qui permettrait de s'échanger des crédits de carbone.

Dans ce projet de loi, on annonce très clairement qu'on va former une commission sur la gestion des ressources naturelles, qui aura un mandat d'un an et dans lequel les forêts sont explicitement nommées pour établir ce mécanisme de comptabilité. Un an! Alors, c'est donc dire que probablement que les Européens n'ont pas fixé un tel délai, mais les Américains, dans ce projet de loi, fixent un tel délai pour établir le mécanisme de comptabilité. Il faut aussi dire que la reconnaissance des produits forestiers comme mécanisme de séquestration du carbone s'est présentée de façon claire sans donner une cible aussi précise, mais on retient ça et on va même plus loin en disant: Vous savez, le programme d'investissement financier pour stimuler le développement d'une économie verte, on réserve 5,3 % du budget, et là on parle de milliards, j'ai oublié le chiffre, je ne l'ai pas par coeur, mais j'ai le 5,3 % par coeur en disant: ça, ça pourrait être des incitatifs de l'État pour développer une industrie forestière qui fabrique des produits qui séquestrent du carbone.

Et il y a un article dans lequel on devrait être très, très, très intéressés et qui arrive à la toute fin, là, le 138^e article, quelque chose comme ça, vers la fin, qui dit que le Département d'État sera responsable d'analyser les politiques environnementales des pays qui exportent chez nous des produits qui pourraient constituer des fuites en termes de séquestration du carbone, qui pourraient constituer une faille par rapport à notre politique. Donc, il y a quelque chose d'extrêmement... et il faut qu'il soit question de forêt dans notre politique environnementale, puisque ça pourrait, quand on regarde ça du point de vue américain, justifier les Américains à imposer de nouvelles barrières tarifaires.

Et je voudrais insister juste sur un dernier point, pour les Américains – d'ailleurs le projet de loi Boxer-Kerry s'appelle Emplois verts, Green Jobs in Climate Change – c'est extrêmement important de voir dans la lutte aux émissions de CO₂ équivalent des occasions de création d'emploi. Mme la ministre a insisté pour dire tout à l'heure: Nous avons des redevances qui ont permis d'amener le Québec à bien performer en termes de lutte aux gaz à effet de serre. Vous savez, des redevances, ce n'est pas très populaire là, on peut appeler des taxes, des taxes sur l'essence, par exemple. Il faut aussi montrer que c'est d'être réceptifs aux changements climatiques, ce n'est pas seulement une question de taxer les gens, c'est une question de créer une nouvelle économie et dans le secteur forestier au Québec, on a une des plus merveilleuses occasions de le faire et l'exemple américain devrait nous inciter à oser le faire.

La Présidente (Mme L'Écuyer): M. le député de L'Assomption.

M. McKay: Oui. Bien, j'aimerais revenir quand même dans cette perspective-là à ce que le... aux engagements que le gouvernement du Québec pourrait prendre. Je comprends qu'il y a déjà des stratégies en ce qui concerne le ministère des Ressources naturelles. Au ministère de l'Environnement, est-ce qu'il y a des... quelles contributions additionnelles ou complémentaires? Est-ce que vous voyez... avez-vous entrevu un peu quel pourrait être le type de stratégie environnementale qui permettrait d'atteindre des objectifs comme ça de réduction ou de captation de gaz à effet de serre, mais aussi de développement économique dans les régions du Québec?

La Présidente (Mme L'Écuyer): M. Beauregard.

M. Beauregard (Robert): Oui. Je pense que la chose qu'on doit faire, du point de vue du ministère de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs, c'est de bien camper cette question de l'aménagement forestier et des crédits de substitution, de séquestration, dans l'ensemble de sa politique de lutte aux changements climatiques. Et si on arrive à bien faire ça, on pourra mieux articuler également la stratégie d'aménagement durable des forêts. Si on fait les deux dans un silo, si on n'intègre pas bien la réflexion sur les deux, on risque de passer à côté d'opportunités importantes. Si l'aménagement des forêts et la production de produits du bois est une occasion de diminuer de façon importante notre bilan d'émission de gaz à effet de serre, il faut bien le camper, surtout à cause de l'importance des tonnages de CO₂ dont on parle. Ce n'est pas un petit élément ou un élément marginal. Et la manière dont on comprenait, ou on lisait le document ministériel sur la lutte aux changements climatiques, c'est comme si la question des combustibles... de la biomasse forestière était relativement marginale, et la question forestière était absente.

Alors que, à la lumière de ces discussions, ça peut devenir un élément absolument important et central. Je sais qu'à l'Université Laval, quand on a fait notre bilan de carbone, qui a été publié cette année, l'an dernier, on a rapporté des diminutions de l'ordre de 20 % de nos émissions de gaz à effet de serre. Mais une grande partie de notre performance est venue du fait de l'utilisation... bien, de l'aménagement de la forêt Montmorency, de l'augmentation de l'intensité en carbone de l'aménagement de la forêt. Et c'est dans le prise en compte des tonnages de carbone générés par la forêt et leur contribution aux

équilibres de l'Université Laval, qu'on a pu rapporter une baisse de 20 % de nos émissions de gaz à effet de serre, incluant toutes les activités de l'université.

Et donc, si on veut avoir une vision juste de notre position, je pense que, à la lumière de ces informations récentes et de ces négociations, la position québécoise pourrait encore plus avant-gardiste qu'elle ne l'est à ce moment-ci. Et il faut bien camper cette question, des changements climatiques, par rapport à la question forestière. Et les moyens qu'on met en oeuvre pour lutter contre les changements climatiques pourraient également être mis en oeuvre pour bonifier les actions qu'on tente d'avoir pour améliorer l'aménagement forestier et la situation concurrentielle du secteur forestier qui, comme vous le savez, est actuellement très mal en point. Donc, pour toutes les régions du Québec, il y a un très grand nombre, il y a des dizaines d'usines qui sont fermées actuellement, et si on avait cette comptabilité des produits forestiers, c'est toute la position concurrentielle de l'industrie forestière, du secteur forestier, qui pourrait s'en trouver grandement améliorée.

Et donc, l'impact socioéconomique est énorme. Si on parle de cet impact de réduction de gaz à effet de serre, surtout dans la mesure où on mettrait en place... on mettrait en place le système d'échange de crédits de carbone à partir de nos propres assignations de valeur des crédits de carbone, ici, de nos propres activités, l'impact pour changer complètement la position concurrentielle de tout le secteur forestier, incluant de toute la filière jusqu'à la construction bois, pourrait être énorme, tu sais, l'impact positif. Mais je pense que ce qui est nécessaire de faire, qui n'a pas été fait suffisamment peut-être à date, c'est de bien articuler la position de lutte aux changements climatiques avec la Loi sur l'aménagement des forêts, et avec la réforme du régime forestier qui est en cours.

Les deux... On a des discussions sur les... Effectivement, on est venus souvent à l'Assemblée nationale récemment, parce que les deux questions sont en discussion publique en même temps, mais je pense qu'on doit les réfléchir ensemble, de façon articulée, et comprendre l'articulation entre les deux, et réaliser l'impact positif potentiel énorme pour les régions du Québec, pour les communautés – le maintien des communautés – qui actuellement vivent une situation très, très, très difficile. Il y a plusieurs villes, et des dizaines de villes et villages du Québec, qui vivent actuellement à cause de l'état du secteur forestier. Mais, par l'inclusion de cette comptabilité, et dans une économie de comptabilité du carbone, on peut changer radicalement la situation de tout ce secteur-là pour le mieux. Et donc, l'impact potentiel est très grand. Il faut réfléchir les deux ensemble, de façon intégrée, plus intégrée.

La Présidente (Mme L'Écuyer): M. le député de L'Assomption.

M. McKay: Il nous reste un...

La Présidente (Mme L'Écuyer): Il reste sept minutes.

M. McKay: Sept minutes. Tout va bien. Je vais vous faire peut-être déborder un petit peu de votre... de votre zone de confort, mais en fait, votre mémoire parle aussi donc des cibles, qui est notre sujet principal, et vous suggérez donc que les cibles soient ambitieuses, même si vous savez que les objectifs du Québec seront peut-être plus difficiles à atteindre parce que nous avons déjà une position où nous avons... nous

utilisons moins de gaz à effet de serre que nos voisins. Mais vous nous suggérez d'évaluer en particulier les retombées potentielles positives et que même qu'elles soient... vous demandez qu'elles soient énoncées avec force et clarté. Vous citez, dans votre mémoire, l'Allemagne et la Suède qui développent une vigoureuse industrie manufacturière.

Je ne sais pas si vous pouvez élaborer un peu de ce point de vue là, parce qu'effectivement, bon, on a un petit peu les deux pôles: les gens qui nous conviennent à de grands chantiers, et tout ça, puis, d'un autre côté, certains secteurs économiques peut-être un petit peu plus mous ou plus traditionnels qui semblent un peu plus, un peu plus frileux. Est-ce que, vous, vous estimez qu'il y a à boire et à manger pour tout le monde dans une proposition comme celle que vous faites?

La Présidente (Mme L'Écuyer): M. Beauregard.

M. Beauregard (Robert): Oui. Quand on parle de l'Allemagne et de la Suède, on se situe dans toute cette discussion qui veut que, si on adopte des cibles très ambitieuses de réduction de gaz à effet de serre puis de lutte aux changements climatiques par les modèles économétriques d'équilibre du Québec, on prédit des baisses du PIB résultant de ces actions.

Bon. Ces modèles économétriques bien sûr sont basés sur toute une série d'hypothèses et, bon. Mais, si on regarde en réalité l'impact économique différencié pour les pays qui sont des leaders dans la lutte aux changements climatiques par rapport à ceux qui traînent de la patte, parmi tous les pays qui ont abordé de façon très franche et très vigoureuse la lutte aux changements climatiques, l'Allemagne et la Suède sont certainement parmi ceux qui ont eu le plus de succès à date. L'Allemagne rapporte un baisse de son bilan d'émissions de plus de 20 %. Et donc l'Europe va rencontrer ses objectifs beaucoup grâce à l'Allemagne qui a dépassé même ses cibles.

Et l'Allemagne, si on remarque, n'a pas eu de baisse de son PIB du fait de sa lutte aux changements climatiques. O.K. L'Allemagne a vécu certaines difficultés dans les derniers 20 ans beaucoup liées à la question de la réunification de l'Allemagne de l'Est et de l'Ouest, mais on n'a pas d'indication à l'effet que l'effort dans la lutte aux changements climatiques a eu un effet négatif sur l'économie. Au contraire, l'Allemagne a développé des nouvelles filières technologiques dans le domaine de l'éolien, dans le domaine de l'efficacité énergétique, dans les procédés industriels et, aujourd'hui, l'Allemagne est un exportateur de ces technologies dans le monde entier, parce que le monde entier veut réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Donc, du fait qu'ils ont été les premiers à attaquer le problème, ils ont été obligés de développer les technologies, d'être innovateurs, comme l'Allemagne l'a toujours été, la Suède aussi, et, aujourd'hui, ils sont dans la position d'exportateurs de technologies. Les exportations manufacturières de l'Allemagne, si elles ont pu se maintenir dans le contexte de globalisation des marchés, ce n'est pas parce que l'Allemagne a des salaires plus bas qu'ailleurs, ce n'est pas parce que l'Allemagne est moins... attaque moins vigoureusement que les autres pays avec sérieux les questions environnementales, c'est parce qu'elle est un leader. Étant la première à s'attaquer à ces questions elle a été obligée d'innover, d'inventer les nouvelles technologies, et, aujourd'hui, elle est dans la position d'être un

exportateur de technologies et d'équipements manufacturiers à haute efficacité énergétique, ce qui lui permet, tout en étant un pays riche qui combat les changements climatiques mais aussi qui tente de minimiser sa trace environnementale, et malgré qu'elle est un des pays au monde où les salaires sont les plus élevés, de maintenir sa position d'exportateur de produits manufacturés, ce qui peut sembler paradoxal, mais c'est dû au fait de sa position de leader dans la lutte aux changements climatiques.

La Présidente (Mme L'Écuyer): M. Beauregard...

M. Beauregard (Robert): Oui.

La Présidente (Mme L'Écuyer): On pourrait, je pense, vous écouter longtemps. Mon collègue a permis de me garder une minute.

M. Beauregard (Robert): Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme L'Écuyer): Tantôt, quand je vous écoutais, c'était un vent de fraîcheur, ayant une partie de mon comté qui est très forestier et où l'ensemble des entreprises ont fermé. Quand j'entendais ça, je me disais: Mon Dieu! J'ai l'impression de rêver. Un jour, il y aurait peut-être une solution.

Sur ce, je vous remercie de votre présence, M. Beauregard, M. Bouthillier, et M. Labbé, c'est ça? Oui, M. Labbé, je vous remercie. Et je vais suspendre quelques minutes.